NOTE D'INFORMATION

ATTIJARI PATRIMOINE VALEURS

Nature juridique
SICAV

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26059 en date du 03/04/2026.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion WAFA GESTION, sise à **Quartier CFC, Main Street, Site Borj Attijari, Bâtiment B1, 2ème Etage - Casablanca** représentée par **Monsieur Réda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
Quartier CFC, Main Street
Site Borj Attijari, Bât B1- Casablanca
Tél : 05 22 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Y.S.H

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **ATTIJARI PATRIMOINE VALEURS**
- Nature juridique : **SICAV**
- Code Maroclear : **MA0000030645**
- Date et référence de l'agrément : **17/03/2021, GP21061**
- Date de création : **10/02/1995**
- Siège social : **Quartier CFC, Main Street, Site Borj Attijari, Bâtiment B1, 2ème Etage – Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **6.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000** Dirhams
- Société de gestion : **WAFA GESTION** représentée par **Monsieur Réda HILALI en sa qualité de Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** representé par **Monsieur Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué.**
- Société chargée de la commercialisation :

Sociétés chargées de la commercialisation	Responsable à contacter
ATTIJARI INTERMEDIATION	Responsables commerciaux
WAFA GESTION	Responsables commerciaux
ATTIJARIWAFA BANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Monsieur Mohamed HDID.**

Y.S.H

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions.**

- Indice de référence : **100% MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca**

- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher, sur l'horizon de placement recommandé, une performance supérieure à celle de son indice de référence.**

 Stratégie d'investissement :

 La SICAV investira en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors parts ou actions d'OPCVM Actions et liquidité, en actions, certificats d'investissement et en droits d'attributions ou de souscriptions, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

 Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 La SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 La SICAV pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et / ou annulation de paiement des intérêts et ce, dans les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Aussi, la SICAV pourra réaliser des opérations de mise et de prise de pension dans les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement de la SICAV inclura les éléments suivants :

 -Actions, certificats d'investissement, droits de souscription ou d'attribution détachés des actions ou des certificats d'investissement, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé et ouvert au public,

 - Parts et actions d'OPCVM dans la limite de 10% de l'actif net de la SICAV,

 - Titres de créances émis ou garantis par l'Etat marocain,

 - Titres émis par les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT),

 - Titres de créances négociables,

 - Obligations,

 - Dépôts à termes de durée initiale ou résiduelle inférieure à 12 mois,

 - Obligations subordonnées perpétuelles,

 - Produits dérivés émis sur le marché à terme marocain,

 - Dépôt d'investissement des banques participatives.

- Durée de placement recommandée : **Entre 5 et 8 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Y.S.H

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **01/12/1995.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **Affichage de la valeur liquidative ainsi que des commissions de souscription et de rachat dans les locaux d'Attijariwafa Bank, de Wafa Gestion et d'Attijari Intermédiation et leur publication dans un journal d'annonces légales ainsi que sur le site électronique d'Attijariwafa Bank, de Wafa Gestion et d'Attijari Intermédiation, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**

 Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank, Wafa Gestion et Attijari Intermédiation.

 Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

 Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

 Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour, du lundi au vendredi jusqu'à 11h et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi même.

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière, les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : **Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.**

Y.S.H

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits, dont une part incompressible acquise de 0,4%.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés, dont une part incompressible acquise de 0,4%.

- Frais de gestion :

 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par WAFA GESTION, détenues en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de la SICAV, provisionnés à chaque date de calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais de publications :	20 000 dhs
(2) Honoraires du commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(4) Frais du dépositaire :	0,08%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

Y.S. H